ZONE URBAINE

UHl1	Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
UH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
UH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
UHc2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
UHc3	Secteur urbanisé à vocation dominante d' habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
UE	Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
UEf	Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
UX UX*	Zone urbanisée à vocation d'activité économique
UXc	Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
UXi	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

1AUH1	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
1AUH2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
1AUH3	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
1AUHc2	Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

2AUH	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
2AUX	Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A	Zone Agricole
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d' alpages

ZONE NATURELLE

N	Zone naturelle
Nc	Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
Ncg	Secteur à vocation de gestion des activités de camping
Ne	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
Nls	Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
Nx	Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU

- Linéaires de diversité commerciale

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Bâtis d' intérêt patrimonial et architectural *

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU

- Zones à risques naturels forts

Communauté de Communes Usses et Rhône (C.C.U.R)

Pays de SEYSSEL

SEYSSEL 74

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUi du Pays de Seyssel,

Le Président
Paul RANNARD

PLAN SEYSSEL 74 Planche 2B	PROCEDURES					
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 25.02.2020	N°1	Approuvée le 14.03.23	N°1	Approuvée le 09.11.21
Mise au point			N°2		N°2	
			N°3		N°3	

territoires demain — CONCEPTION

B.E - DESSIN — agence de St Julien-en-Genevois — contact@sarl-garnerin.com

SARL-CANEL GEOMETRE - EXPERT

74 SEYSSEL (SIEGE)	T 04 50 59 07 77
74 ANNECY-LE-VIEUX	T 04 50 64 03 03
74 BONS EN CHABLAIS	T 04 50 39 00 34
74 CRANVES-SALES (PRES DU LAC ANNECY)	T 04 50 60 20 20
74 FAVERGES	T 04 50 44 07 51
74 LE GRAND-BORNAND	T 04 50 02 72 72
74 PRINGY	T 04 50 68 38 38
74 SAINT-GILLES-EN-GENEVOIS	T 04 50 95 00 00
74 SEYNOD	T 04 50 69 36 36
01 ARS-SUR-FORMANS	T 04 74 00 42 42
01 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	T 04 50 48 11 11
01 CHEVRY	T 04 50 42 46 46
01 FERNEY-VOLTAIRE	T 04 50 40 95 95
01 GEX	T 04 50 41 53 53
01 MIJOUX	T 04 50 56 72 72
01 PRESSINS-MIONS	T 04 50 35 46 46

FOND CADASTRAL
Avril 2022

Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Février 2020

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)